



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-08

Avenant n°1 au marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'attribution du marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, à l'entreprise JOURNET BOIS, pour un montant de 59 280.73 € HT soit 71 136.88 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché,

Considérant que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché susvisé, telles que suit : extension du traitement de la charpente existante nécessitant une intervention plus étendue,

Considérant que le projet d'avenant n°1 au marché induit une plus-value de + 3 036.00 € HT soit + 3 643.20 € TTC portant le montant du marché à 62 316.73 € HT soit 74 780.08 € TTC,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en plus-value au marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de + 3 036.00 € HT soit + 3 643.20 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240215-DE2024-08-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :